



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

# Débat d'orientation budgétaire 2020

## Rapport

Réunion du Conseil de Communauté  
18.02.2020

# SOMMAIRE

	Page
<b>Le cadre réglementaire</b> .....	6
<b>Le contexte général/situation économique et sociale</b> .....	10
<b>Le Budget Principal</b> .....	16
<b>I. Analyse rétrospective</b> .....	17
A. Les règles globales de l'équilibre budgétaire.....	18
B. Les épargnes.....	20
<b>II. Les orientations budgétaires pour 2020</b> .....	25
A. Les évolutions globales en fonctionnement et investissement.....	26
B. Les recettes de fonctionnement.....	28
C. Les dépenses de fonctionnement.....	35
D. Les recettes d'investissement.....	40
E. Les dépenses d'investissement.....	42
F. Les engagements pluriannuels.....	45
G. Structure et gestion de la dette.....	46
<b>Les Budgets annexes de l'assainissement</b> .....	50
<b>I. Le contexte du transfert de la compétence assainissement</b> .....	51
A. La situation au 31/12/2019.....	52
B. Les conséquences du transfert de la compétence assainissement au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	53
<b>II. Les orientations budgétaires pour 2020</b> .....	55
A. Les tarifs de l'assainissement.....	56
B. Budget assainissement DSP.....	57
C. Budget assainissement régie.....	62

	Page
<b>Les Budgets annexes de l'eau</b> .....	<b>69</b>
I. Le contexte du transfert de la compétence eau.....	70
A. La situation au 31/12/2019.....	71
B. Les conséquences du transfert de la compétence eau au 1 <sup>er</sup> janvier 2020.....	72
II. Les orientations budgétaires pour 2020.....	74
A. Les tarifs de l'eau.....	75
B. Budget AEP DSP.....	76
C. Budget AEP régie.....	81
<b>Le Budget annexe des déchets ménagers et assimilés</b> .....	<b>87</b>
A. Les orientations générales et la Dette.....	88
B. Les recettes d'exploitation.....	90
C. Les dépenses d'exploitation.....	91
D. Les recettes d'investissement.....	92
E. Les dépenses d'investissement.....	93
<b>Le Budget annexe de la pépinière d'entreprises</b> .....	<b>94</b>
A. Les orientations générales et la Dette.....	95
B. Les recettes d'exploitation.....	96
C. Les dépenses d'exploitation.....	97
D. Les recettes d'investissement.....	98
E. Les dépenses d'investissement.....	99

	Page
<b>Le Budget annexe de la zone d'activité d'Attenschwiller</b> .....	<b>100</b>
• Les orientations générales.....	<b>101</b>
<b>Le Budget annexe de la zone d'activité du Technoparc</b> .....	<b>103</b>
A. Faits marquants en 2019.....	<b>104</b>
B. Orientations générales pour 2020.....	<b>105</b>
<b>Le Rapport ressources humaines</b> .....	<b>107</b>
• Evolution de la Fonction Publique Territoriale.....	<b>108</b>
• Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles.....	<b>110</b>
• Dépenses de personnel.....	<b>114</b>
• Avantages en nature.....	<b>116</b>
• Le temps de travail.....	<b>117</b>

# LE CADRE REGLEMENTAIRE

- **Les objectifs du DOB**
  - Présenter les orientations budgétaires de la collectivité
  - Informer sur la situation financière de la collectivité
  
- **Dispositions légales**
  - Le DOB est une étape obligatoire et en cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale
  - Le DOB doit intervenir dans un délai n'excédant pas deux mois avant le vote du Budget Primitif
  - Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur :
    - Une analyse rétrospective des ratios d'épargne et capacités de désendettement
    - Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et ses communes membres
    - Les principaux investissements projetés y compris les engagements pluriannuels
    - Le niveau d'endettement et son évolution
    - Les taux d'imposition

- **Les modifications introduites par la loi NOTRe**

- Le DOB doit faire l'objet d'une délibération actée par le Conseil de Communauté
- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes au Président de l'EPCI
- Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation de la collectivité. Le rapport doit cependant contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au Conseil doit être mis en ligne.

Le débat d'orientation budgétaire 2020 porte sur **9 budgets** :

1. Budget général avec reprise anticipée des résultats n – 1 Budget TTC
2. Budget assainissement / DSP avec reprise anticipée des résultats n – 1 Budget TTC
3. Budget assainissement / Régie (création) Budget HT
4. Budget adduction eau potable / DSP (création) Budget TTC
5. Budget adduction eau potable / Régie avec reprise anticipée des résultats n – 1 Budget HT
6. Budget Ordures Ménagères avec reprise anticipée des résultats n – 1 Budget TTC  
(Ex Communauté de Communes Porte du Sundgau/ REOM)
7. Budget annexe de la pépinière d'entreprise avec reprise anticipée des résultats n – 1 Budget HT
8. Budget de la zone d'activité d'Attenschwiller avec reprise anticipée des résultats n – 1 Budget HT
9. Budget de la zone d'activité « Technoparc » avec reprise anticipée des résultats n – 1 (créé par délibération du 28/11/2018) Budget HT

# LE CONTEXTE GENERAL SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

## 1. Les perspectives économiques

### • Les prévisions de croissance pour 2020 en France

- En 2019, la croissance française, bien qu'en baisse par rapport aux prévisions du début de l'année (+ 1,7 %), est restée relativement ferme (+ 1,3 %) par rapport au ralentissement plus important relevé dans la zone euro (+ 0,7 %). L'activité a été largement portée par le demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide.
- Les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année 2019 devraient perdurer dans les mois à venir, d'où une prévision de la croissance du PIB français fixée à **+ 1,3 % en 2020**.

### • Les prévisions d'inflation pour 2020

Le taux d'inflation en 2019 devait s'établir à 1,1 % en 2019. Ce taux pourrait progresser très légèrement à **1,2 % en 2020**.

### • Les prévisions pour le taux de chômage en 2020

Le taux de chômage au 31/12/2019 devrait être égal à 8,2 % et il est prévu qu'il continue à diminuer légèrement pour atteindre le taux de 8 % à la fin de l'année 2020.

- Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt en 2020

La France devrait continuer de bénéficier, en 2020, de conditions financières très favorables grâce au maintien de la confiance des investisseurs et aux effets prolongés de la politique monétaire accommodante de la Banque Centrale Européenne (BCE).

A titre d'exemple, la moyenne annuelle de l'EURIBOR 3 mois pour 2020 est estimée à - 0,38 %, alors que cette moyenne s'établissait à - 0,40 % en fin d'année 2019.

## 2. La loi de programmation des finances publiques 2018/2022

Cette loi fixe la trajectoire des finances publiques pour les collectivités locales. Elle prévoit un effort de 13 milliards d'euros sur 5 ans pour le service public local par :

- une réduction du besoin de financement annuel à hauteur de 2,6 milliards d'euros,
- une hausse des dépenses réelles de fonctionnement limitée à + 1,2 % par an à l'échelle nationale.

L'atteinte de ces objectifs est mise en œuvre notamment par la voie de la contractualisation entre les collectivités les plus importantes et l'Etat. Sont concernées 340 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement (hors A.C. et D.S.C.) sont supérieures à 60 millions d'euros en 2016.

**Saint-Louis Agglomération ne rentre pas dans le champ de la contractualisation.**

Jusqu'en 2022, l'ensemble des concours financiers (hors FCTVA) est plafonné, soit 48,09 milliards d'euros pour 2019 (48,11 milliards d'euros en 2018).

Cette loi de programmation des finances publiques ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

### 3. Les principales dispositions de la loi des finances pour 2020

Compte tenu des élections locales du mois de mars 2020 et pour se concentrer sur la mesure phare portant sur la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales, la loi de finances pour 2020 s'inscrit dans une **relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement des collectivités locales**.

Au niveau national,

- La DGF est fixée à 26,801 milliards d'euros en 2020, soit - 0,5 % par rapport à 2019 ;
- La FCTVA est évaluée à 6 milliards d'euros en 2020, soit + 6,2 % par rapport à 2019 en raison du regain de l'investissement local depuis 2017. Il faut aussi souligner que la FCTVA est élargi aux dépenses d'entretien des réseaux ;
- Les compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale s'établissent à 2,433 milliards d'euros pour 2020, soit + 5,3 % par rapport à 2019 ;
- La DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) s'établit à 2,932 milliards d'euros en 2020, soit - 1,5 % par rapport à 2019

- La dotation pour transferts de compensation d'exonération de fiscalité directe locale s'élève à 465,3 millions d'euros en 2020, soit - 6,9 % par rapport à 2019 ;
- Le FPCI est maintenu à 1 milliard d'euros en 2020 (stable depuis 2016) ;
- Le taux de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de la TH, du FB, de la CFE et du FNB est fixé à **0,9 %** pour 2020.

- La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales

Rappel	2018 à 2020	Dégrèvement progressif pour 80 % des ménages (- 30 % en 2018 ; - 65 % en 2019 ; - 100 % en 2020)
	2021 à 2022	Exonération progressive pour les dernier 20 % ménages restants (- 30 % en 2021 ; - 65 % en 2022)
	A compter de 2023	Suppression de la TH

# LE BUDGET PRINCIPAL

# I. Analyse rétrospective

## A. Les règles globales de l'équilibre budgétaire (Rappels)

Pour qu'il y ait équilibre budgétaire réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est-à-dire avec un solde positif ou nul.

⇒ La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul.

L'excédent constituera prioritairement une recette d'investissement qui doit couvrir, le cas échéant, le déficit de la section d'investissement.

⇒ La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire :

- Le montant du remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

- ⇒ Les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est-à-dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.
- ⇒ Le Préfet contrôle en priorité les éléments suivants :
  - L'équilibre comptable entre les deux sections
  - Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

## B. Les épargnes

### 1. Définitions

L'analyse des épargnes de la collectivité s'effectue à travers 3 composantes.

⇒ L'épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement dans son fonctionnement le plus courant.

Elle est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette.

Cet indicateur permet d'analyser l'augmentation ou la diminution des marges de manœuvre d'une collectivité dans son fonctionnement quotidien.

⇒ L'épargne brute

Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute dégagée a ensuite deux vocations :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice
- L'autofinancement des investissements

Une collectivité est considérée en situation de déséquilibre budgétaire au sens du CGCT (art. 1612-4) si son montant d'épargne brute couplé à ses autres recettes propres d'investissement sur un exercice (hors emprunt) ne lui permet pas de rembourser le capital de la dette sur ce même exercice.

⇒ L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

Elle représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel il a été déduit le montant du capital de la dette remboursée par la collectivité sur l'exercice.

⇒ La capacité de désendettement (en années) est le rapport entre l'encours de la dette globale et l'épargne brute retraitée.

## 2. Evolution des épargnes de Saint-Louis Agglomération

Cette évolution est mesurée sur les 3 derniers Comptes Administratifs de Saint-Louis Agglomération.

SLA ayant été créée au 01/01/2017, il s'agit donc des 3 premiers Comptes Administratifs de notre collectivité : pour 2017, les comptes administratifs ont été consolidés à périmètre budgétaire constant (intégration des budgets annexes de la Petite Enfance et de la Maison de Santé de Folgensbourg).

### Evolution des épargnes

	2017	2018 (CA)	2019 (CA prévisionnel)	% 2019/2017
Recettes réelles de fonctionnement (€)	60 777 021	60 532 127	65 195 234	+ 7,3 %
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	58 059 008	57 276 594	58 818 010	+ 1,3 %
Epargne de gestion courante (€)	3 178 012	3 729 720	5 465 441	+ 72 %
Epargne brute retraitée (CAF) (€)	2 709 075	3 232 382	5 009 232	+ 85 %
Remboursements d'emprunts (€)	2 209 505	2 313 837	2 255 405	+ 2,1 %
Epargne nette (€)	499 570	918 545	2 753 827	(x 5,5)
Encours de la dette (€)	39 601 992	37 055 307	34 837 815	- 12 %
Capacité de désendettement	14,6 années	11,5 années	6,9 années	- 53 %

### 3. Commentaires

Depuis le contexte contraint de la fusion intervenue au 01/01/2017, les épargnes de Saint-Louis Agglomération ont évolué très favorablement avec des recettes réelles de fonctionnement qui ont augmenté de 7,3 %, alors que l'augmentation des dépenses réelles a été limitée à 1,3 % sur l'ensemble de la période 2017 à 2019.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement s'explique principalement par :

- ⇒ Le dynamisme des bases d'imposition des taxes locales (CFE, FB, TH et TEOM) et par la progression de la CVAE et de la TASCOM
- ⇒ Une augmentation conséquente de la Dotation d'Intercommunalité qui, de négative en 2017 (- 348 000 €) est passée dans le champ positif en 2019 (+ 492 000 €)

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a pu être limitée en raison

- d'une augmentation contenue des charges à caractère général et des charges de gestion courante
- d'une diminution du FPIC (- 750 000 €)

Il convient toutefois de relever le montant très important des attributions de compensation versées aux communes membres (- 24 379 000 €) qui représentent près de 40 % des recettes réelles de fonctionnement et sur lesquelles les leviers d'action sont très réduits.

Ainsi,

L'épargne de gestion a augmenté de 72 % sur la période 2017 à 2019.

L'épargne brute « retraitée » (recettes et charges exceptionnelles déduites) a progressé de 85 %.

L'épargne nette est passée de 499 570 € en 2017 à 2 753 827 € en 2019, soit un facteur multiplicateur de 5,5.

**La capacité de désendettement est passée de 14,6 années en 2017 à 6,9 années en 2019, ce qui garantit une solvabilité financière satisfaisante, car très en dessous du seuil d'alerte.**

## II. Les orientations budgétaires pour 2020

## A. Evolutions globales en fonctionnement et investissement

### 1. Section de fonctionnement

- Les **recettes et les dépenses de fonctionnement prévisionnelles** pour 2020 sont estimées à **72 256 000 €** contre 67 307 000 € au BP 2019, soit + 7,4 %  
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,4 % alors que les recettes réelles augmentent de 3,3 %.

### B. Section d'investissement

- Exécution des dépenses et recettes d'investissement en 2019 (CA prévisionnel)

1) Recettes d'investissement de l'exercice	11 495 000 €
Excédent d'investissement reporté	--
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>11 495 000 €</b>
2) Dépenses d'investissement de l'exercice	14 696 000 €
Déficit d'investissement reporté	383 000 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>15 079 000 €</b>
<b>Déficit d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>- 3 584 000 €</b>
3) Restes à réaliser en dépenses 2019	10 674 000 €
4) Restes à réaliser en recettes 2019	11 910 000 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>+ 1 236 000 €</b>
<b>Solde</b> de la section d'investissement	<b>- 2 346 000 €</b>

- Les **dépenses d'investissement prévisionnelles** pour 2020 sont évaluées à **26 660 000 €** dont :

- ⇒ 12 402 000 € de dépenses nouvelles
- ⇒ 10 674 000 € en restes à réaliser
- ⇒ 3 584 000 € au titres du déficit de l'année n-1

Les **recettes d'investissement prévisionnelles** pour 2020 sont évaluées à **26 660 000 €** dont :

- ⇒ 14 750 000 € de recettes nouvelles
- ⇒ 11 910 000 € en restes à réaliser

## B. Les recettes de fonctionnement (en €)

	Orientations 2020	%	BP 2019	BP + BS 2019	CA prév. 2019	CA 2018
Atténuations de charges	100 000	0,2%	70 000	70 000	104 564	81 212,22
Produits des services, du domaine et des ventes...	3 506 000	5,4%	2 906 100	2 798 500	2 726 583	2 688 646,33
Impôts et taxes	47 238 000	72,9%	46 038 000	46 494 400	47 000 174	44 175 423,85
Dotations et participations	12 865 000	19,9%	12 665 000	13 067 100	12 956 785	12 685 467,60
Autres produits de gestion courante	860 000	1,3%	857 900	838 800	831 083	744 469,02
Produits exceptionnels	240 000	0,4%	243 000	241 400	1 576 045	156 908,87
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>64 809 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>62 780 000</b>	<b>63 510 200</b>	<b>65 195 234</b>	<b>60 532 127,89</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 000		43 800	43 800	45 113	55 280,93
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>43 000</b>		<b>43 800</b>	<b>43 800</b>	<b>45 113</b>	<b>55 280,93</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>64 852 000</b>		<b>62 823 800</b>	<b>63 554 000</b>	<b>65 240 347</b>	<b>60 587 408,89</b>
Report de l'exercice n-1	7 404 000,00		4 483 071,93	4 483 071,93	4 483 072	3 258 590,80
<b>TOTAL</b>	<b>72 256 000</b>		<b>67 306 871,93</b>	<b>68 037 071,93</b>	<b>69 723 419</b>	<b>63 845 999,62</b>

Les orientations budgétaires pour les **recettes de fonctionnement** reposent sur le hypothèses suivantes :

- 1) Une augmentation de 20% **des produits des services, du domaine et des ventes**, soit 3 506 000 € contre 2 906 000 € au BP 2019 résultant quasi exclusivement de l'augmentation des charges de personnel refacturées aux services eau et assainissement (+ 520 000 €)
- 2) **Les recettes fiscales** (hors fiscalité de l'EAP reversée à Saint-Louis Agglomération sous forme d'une dotation) devraient augmenter de 1 200 000 € par rapport au BP 2019, soit + 2,6 %, **étant entendu que les bases d'imposition pour 2020 n'ont pas été communiquées à ce jour**

L'évolution des recettes fiscales tient compte

- de la revalorisation générale de 0,9 % des bases de TH, FB, FNB, CFE et TEOM et d'une revalorisation des bases « physiques » estimée à 0,5 %, soit une évolution globale de 1,4 %
- des informations déjà fournies par la DGFIP pour la CVAE, les IFER, la TASCOM et la CFE des établissements dominants sur le territoire de Saint-Louis Agglomération

- du maintien des taux cibles votés par le Conseil de Communauté dans le cadre d'une intégration fiscale progressive de 8 ans à compter de 2017 soit :
    - 5,20 % pour la TH
    - 3,60 % pour la TFPB
    - 10,45 % pour la TFPNB
    - 24,85 % pour la CFE
  - du maintien des taux de la TEOM, soit 10,98 % pour les communes de l'ex Communauté de Communes du Pays de Sierentz et 11,49 % pour les communes de l'ex Communauté d'Agglomération des Trois Frontières
- ↪ d'où les produits estimés pour 2020 dans le tableau de synthèse suivant :

## Produits fiscaux, Dotations et Allocations compensatrices, FPIC

	BP 2019	Réel 2019	Orientations 2020	Orientations 2020 - BP 2019	Orientations 2020 - Réel 2019
TH	5 793 000	5 919 000	6 000 000	207 000	81 000
FB	4 718 000	4 769 000	4 835 000	117 000	66 000
FNB	150 000	149 000	150 000	-	1 000
Ta FNB	167 000	165 000	168 000	1 000	3 000
CFE	15 003 000	15 120 000	15 624 000	621 000	504 000
CVAE	7 841 000	7 884 000	7 520 000	- 321 000	- 364 000
IFER	970 000	985 000	1 000 000	30 000	15 000
TASCOM	992 000	1 147 000	1 160 000	168 000	13 000
GIR	851 000	851 000	851 000	-	-
TEOM	8 997 000	9 129 000	9 256 000	259 000	127 000
Taxe Gémapi	134 000	134 000	134 000	-	-
Taxe de séjour (avec Ad.)	140 000	190 000	190 000	50 000	-
Autres impôts et taxes	282 000	437 000	350 000	68 000	- 87 000
<b>TOTAL Produits fiscaux</b>	<b>46 038 000</b>	<b>46 879 000</b>	<b>47 238 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>359 000</b>

En matière de fiscalité locale, il faudra, en 2020 :

- Mesurer les conséquences de la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui sera totalement supprimée en 2023
- Suivre les conséquences, à l'échelon de notre territoire, des décisions prises dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité locale
- Finaliser la réflexion sur le remplacement de la REOM perçue auprès des habitants de l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

L'harmonisation doit impérativement intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et elle pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une intégration fiscale progressive dont la durée ne peut excéder les 10 ans.

- 3) **Les dotations, subventions et participations** devraient progresser de 200 000 € par rapport au BP 2019, soit + 1,6 % en raison notamment,
- de la compensation versée au titre du régime fiscal spécial de l'EAP (2 226 000 € au BP 2020 contre 2 079 000 € au BP 2019)
  - d'une progression prévisionnelle de la dotation d'intercommunalité estimée à 54 000 € (542 000 € au BP 2020 contre 488 000 € au BP 2019). Il convient de relever que cette dotation est fonction, notamment de la population « légale » du territoire qui a progressé de 1,18 % d'une année sur l'autre (entre 2016 et 2017, années de référence), alors que cette croissance est limitée à 0,17 % dans le Haut-Rhin et 0,37 % dans le Bas-Rhin
  - d'une diminution prévisionnelle de 93 000 € de la dotation de compensation (5 089 000 € au BP 2020 contre 5 182 000 € au BP 2019)
  - d'une augmentation prévisionnelle des allocations compensatrices de fiscalité de 143 000 € (519 000 € au BP 2020 contre 376 000 € au BP 2019)

- 4) **Les autres produits (atténuation de charges, autres produits de gestion courante et produits exceptionnels)** devraient progresser d'environ 30 000 € d'une année sur l'autre (1 200 000 € au BP 2020 contre 1 170 000 € au BP 2019)

## C. Les dépenses de fonctionnement (en €)

	Orientations 2020	BP 2019	BP + BS 2019	CA prév. 2019	CA 2018
Charges à caractère général	14 118 000,00	13 808 800,00	14 286 600,00	12 976 800,00	11 908 023,90
Charges de personnel	11 969 000,00	10 603 000,00	10 776 000,00	10 517 396,00	9 778 729,61
<i>(dont refacturées aux B.A.)</i>	<i>1 453 000,00</i>	<i>895 000,00</i>	<i>895 000,00</i>	<i>827 257,00</i>	-
<i>(Net Budget Principal)</i>	<i>10 516 000,00</i>	<i>9 708 000,00</i>	<i>9 881 000,00</i>	<i>9 690 139,00</i>	-
Atténuations de produits	26 200 000,00	26 157 000,00	26 193 000,00	26 189 512,00	26 859 820,36
Autres charges de gestion courante	9 131 000,00	8 791 000,00	8 819 600,00	8 470 040,00	8 098 925,49
Charges financières	600 000,00	640 000,00	640 000,00	580 797,00	627 438,03
Charges exceptionnelles	100 000,00	76 200,00	91 000,00	83 465,00	3 656,67
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>62 118 000,00</b>	<b>60 076 000,00</b>	<b>60 806 200,00</b>	<b>58 818 010,00</b>	<b>57 276 594,06</b>
Virement à la section d'investissement	7 838 000,00	4 937 871,93	4 937 871,93	-	-
Opérations d'ordre entre sections (Amortissements et différences sur réalisations)	2 300 000,00	2 293 000,00	2 293 000,00	3 500 625,00	2 086 333,63
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>10 138 000,00</b>	<b>7 230 871,93</b>	<b>7 230 871,93</b>	<b>3 500 625,00</b>	<b>2 086 333,63</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 256 000,00</b>	<b>67 306 871,93</b>	<b>68 037 071,93</b>	<b>62 318 635,00</b>	<b>59 362 927,69</b>

Les orientations budgétaires pour 2020 pour les **dépenses de fonctionnement** tiennent compte des évolutions suivantes :

- 1. Les charges à caractère général** augmentent de 300 000 € (+ 2,2 %) en raison notamment
  - de l'augmentation des prix estimée à 1,2 %
  - de l'augmentation des charges générées par les services et équipements transférées à Saint-Louis Agglomération (contributions au SDIS, zones d'activités, notamment)
  - de l'augmentation des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets
  - du coût des études diligentées par Saint-Louis Agglomération dans divers domaines (santé sur le territoire, renouvellement des DSP pour la gestion des multi-accueils, tourisme, développement économique....)

**2. Les charges de personnels** correspondent à l'ensemble des charges de personnel de Saint-Louis Agglomération, budget général et budgets annexes confondus.

Ils devraient progresser de 1 366 000 € dont

+ 808 000 € net pour le budget principal

+ 558 000 € refacturés aux budgets annexes

- L'augmentation des charges refacturées aux budgets annexes résulte principalement du transfert des compétences Eau et Assainissement des communes et syndicats à Saint-Louis Agglomération
- L'augmentation des charges de personnel relevant du budget principal tient compte
  - ⇒ de l'évolution de l'indice GVT (Glissement Vieillesse Technicité) applicable à la Fonction Publique Territoriale égal à + 1,34 %
  - ⇒ de la poursuite de la mise en œuvre du Protocole sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) avec une revalorisation des grilles indiciaires des catégories A,B et C

- ⇒ du renforcement de certains services fonctionnels et opérationnels de Saint-Louis Agglomération (équipage supplémentaire pour la collecte des déchets ménagers, création d'une cellule de propreté urbaine, renforcement du personnel de la Médiathèque et du service jeunesse...)
- ⇒ du différé de recrutements et la prise en charge sur une année pleine des postes créés au courant de l'année 2019

3. **Les atténuations de produits** devraient augmenter de 43 000 € en raison
  - d'une augmentation prévisionnelle du FPIC évaluée à 21 000 €
  - d'une augmentation des attributions de compensation versées aux communes égale à 22 000 €
4. **Les autres charges de gestion courante** augmentent de 340 000 € compte tenu notamment de la prise en compte en année pleine des nouveaux services de transports urbains et de l'augmentation de la contribution communautaire au SDIS
5. **Les charges financières** diminuent de 40 000 € et devraient s'établir à 600 000 €, montant qui représente environ 1 % des dépenses réelles de fonctionnement

**6. Le virement à la section d'investissement** est porté à 7 838 000 € au BP 2020 contre 4 937 871 € en 2019, soit + 2 900 129 € (+ 59 %).

Au total les capacités prévisionnelles d'autofinancement (**virement + amortissements**) s'établissent à 10 138 000 € au BP 2020 contre 7 230 871 € au BP 2019, soit + 2 907 129 € (+ 40,2 %).

Elles couvrent le montant du remboursement annuel de la dette égal à 2 300 000 € et permettent de financer les autres dépenses d'investissement.

## D. Les recettes d'investissement

	Orientations pour 2020 (€)
FCTVA	1 000 000
Subventions	1 012 000
Cessions	400 000
Emprunts	2 200 000
Virement de la SF	7 838 000
Amortissements	2 300 000
<b>TOTAL RECETTES NOUVELLES</b>	<b>14 750 000</b>
Restes à réaliser en recettes	11 910 000
Excédent d'investissement reporté	--
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 660 000</b>

Les **recettes d'investissement nouvelles** pour 2020 sont évaluées à 14 750 000 €, soit

- 1 000 000 € au titre du FCTVA
- 1 012 000 € de subventions au titre, notamment du financement de la piste cyclable Leymen – Raedersdorf, du parc des carrières et de subventions complémentaires pour le TRAM 3 et le P+R
- 400 000 € de la vente de terrains (ZA Hoell à Sierentz)
- 2 200 000 € de produits d'emprunts nouveaux
- 7 838 000 € de virement de la section de fonctionnement
- 2 300 000 € au titre des amortissements

Les **restes à réaliser en recettes d'investissement** représentent un montant de 11 910 000 € dont

- ⇒ 11 822 000 € de subventions à percevoir dont près de 10 000 000 € au titre du TRAM 3 et du P+R à percevoir auprès de la Confédération Helvétique, de l'Europe, de la Région Grand Est et de la Ville de Saint-Louis

## E. Les dépenses d'investissement

	Orientations pour 2020 (€)
Dettes	2 300 000
Fonds de concours et subventions d'investissement	1 500 000
THD	2 000 000
Habitat	150 000
Prime vélos	80 000
Acquisitions foncières	0
Acquisitions diverses	800 000
Etudes	1 000 000
Pistes cyclables	1 100 000
Bâtiments / Installations	800 000
Voirie / Infrastructures	2 672 000
<b>TOTAL DEPENSES NOUVELLES</b>	<b>12 402 000</b>
Restes à réaliser en dépenses	10 674 000
Déficit d'investissement reporté	3 584 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 660 000</b>

Les **dépenses d'investissement nouvelles** pour 2020 sont évaluées à 12 402 000 €, soit

- 2 300 000 € pour le remboursement de la dette à long terme
- 3 500 000 € de subventions d'investissement à verser dont 1 500 000 € au titre des fonds de concours aux communes membres, 2 000 000 € à la Région Grand Est au titre du déploiement de la fibre optique, 150 000 € au titre des subventions attribuées dans le cadre de PLM et 80 000 € dans le cadre des aides à la mobilité (prime « vélo »)
- 800 000 € au titre d'acquisitions diverses par l'ensemble des services communautaires et tout particulièrement pour le service des déchets ménagers
- 1 000 000 € pour les études (Technoport, Quartier des Lys, ...)
- 1 100 000 € pour le financement des pistes cyclables selon le schéma approuvé par le Conseil de Communauté le 18 décembre 2019
- 800 000 € pour le financement de travaux aux bâtiments et installations communautaires, notamment les équipements sportifs et la Maison du Lertzbach
- 2 672 000 € pour des travaux de voirie et infrastructures routières (parc des carrières, pôle de santé, Boulevard d'Alsace à Huningue, voirie des ZAE, ...)

Les dépenses d'investissement en restes à réaliser portent sur un montant global de 10 674 000 € soit, par ordre décroissant :

- Subventions d'équipement et fonds de concours à verser	2 287 000 €
- Voirie	1 580 000 €
- Études diverses	1 478 000 €
- Acquisitions foncières (TRAM <sub>3</sub> et réserves foncières)	1 179 000 €
- Pistes cyclables / Tourisme	1 166 000 €
- Patrimoine (Bâtiments et divers)	987 000 €
- Administration générale, culture, jeunesse	595 000 €
- Service des Déchets Ménagers	586 000 €
- Service des Sports	353 000 €
- Service Aménagement / Urbanisme / Développement Economique / SIG	186 000 €
- Service des Transports	147 000 €
- Service Habitat, Politique de la Ville	130 000 €

## F. Les engagements pluriannuels

### 1. Déploiement de la fibre optique

2018	2019	2020	2021	TOTAL
835 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	465 000 €	5 300 000 €

### 2. Fonds de concours aux communes membres

2018	2019	2020	2021	TOTAL
35 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	265 000 €	3 300 000 €

## G. Structure et gestion de la dette

### 1. Etat de la dette au 01/01/2020

L'encours de la dette (au titre du Budget Principal qui comprend 32 emprunts) est égal à 34 837 815 € (37 056 940 au 01/01/2019)

- La dette par habitant s'établit à 432 € par habitant (466 € au 01/01/2019)  
Le taux d'intérêt moyen de la dette globale est égal à 1,60 %.  
La durée de vie résiduelle de la dette est égale à 10 ans et 11 mois.  
La durée de vie moyenne de la dette est égale à 6 ans.

## 2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'imposition	Taux moyen
Fixe	28 157 882 €	80,83 %	1,60 %
Variable	1 166 667 €	3,35 %	2,15 %
Livret A	5 513 266 €	15,83 %	1,50 %
Ensemble de risque	34 837 815 €	100 %	1,60 %

La dette au 01/01/2020 ne comprend aucun emprunt à taux structuré.

Tous les emprunts sont des emprunts à taux fixes ou à taux variables et sont donc considérés sans risque selon l'échelle Gissler.

### 3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
Caisse d'épargne	17 218 283 €	49,42 %
Caisse des Dépôts et Consignations	6 679 933 €	19,17 %
Crédit Mutuel	4 850 365 €	13,92 %
Banque Postale	3 276 935 €	9,41 %
SFIL / CAFFIL	2 729 985 €	7,84 %
Autres prêteurs	82 314 €	0,24 %
TOTAL	34 837 815 €	100 %

En 2019, Saint-Louis Agglomération n'a souscrit aucun nouvel emprunt.

En 2020, le remboursement du capital représentera un montant de 2 238 858 €

En 2020, il est prévu de souscrire un nouvel emprunt de 2 200 000 €, sensiblement égal au montant du remboursement du capital égal à 2 238 858 €. L'encours de la dette devrait rester stable d'une année à l'autre.

## 4. Structure de la dette par année (€)

	2020	2021	2022	2023	2024	2029
Encours moyen	33 580 986 €	26 045 318 €	18 355 990 €	16 447 866 €	14 601 403 €	8 184 544 €
Capital payé sur la période	2 238 858 €	13 270 664 €	1 912 022 €	1 902 353 €	1 808 295 €	1 152 802 €
Intérêts payés sur la période	545 585 €	459 879 €	355 214 €	312 794 €	270 710 €	156 804 €
Taux moyen sur la période	1,53 %	1,60 %	1,85 %	1,81 %	1,76 %	1,87 %

# LES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT

# I. Le contexte du transfert de la compétence assainissement

## A. La situation au 31/12/2019

⇒ Saint-Louis Agglomération exerce la totalité de la compétence assainissement sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération des 3 Frontières (en DSP) et le traitement des eaux usées sur le territoire de l'ex communauté de communes du Pays de Sierentz (en régie).

La compétence n'est pas exercée sur les communes de l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

⇒ Les compétences qui ne sont pas exercées par Saint-Louis Agglomération sont exercées par 28 entités (7 syndicats et 21 communes).

Sur le plan budgétaire, les opérations relevant de la compétence de Saint-Louis Agglomération sont reprises dans un seul budget annexe Assainissement – DSP (TTC).

## **B. Les conséquences du transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- ⇒ La loi NOTRe du 07/08/2015 rend obligatoire le transfert de la compétence Assainissement à Saint-Louis Agglomération à la date du 01/01/2020.
- ⇒ Par délibération du 23 janvier 2020, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a décidé de ne pas déléguer sa compétence aux Syndicats dont le périmètre est inclus en totalité sur son territoire. Le Préfet du Haut-Rhin a donc décidé de les dissoudre.

Cette dissolution ne concerne pas le SIA de Dietwiller regroupant 3 communes de SLA (Landser, Schlierbach et Steinbrunn-le-Haut) et 3 communes de la M2A (Bruebach, Dietwiller et Steinbrunn-le-Bas).

La dissolution de ce Syndicat devrait intervenir au courant de l'année 2020.

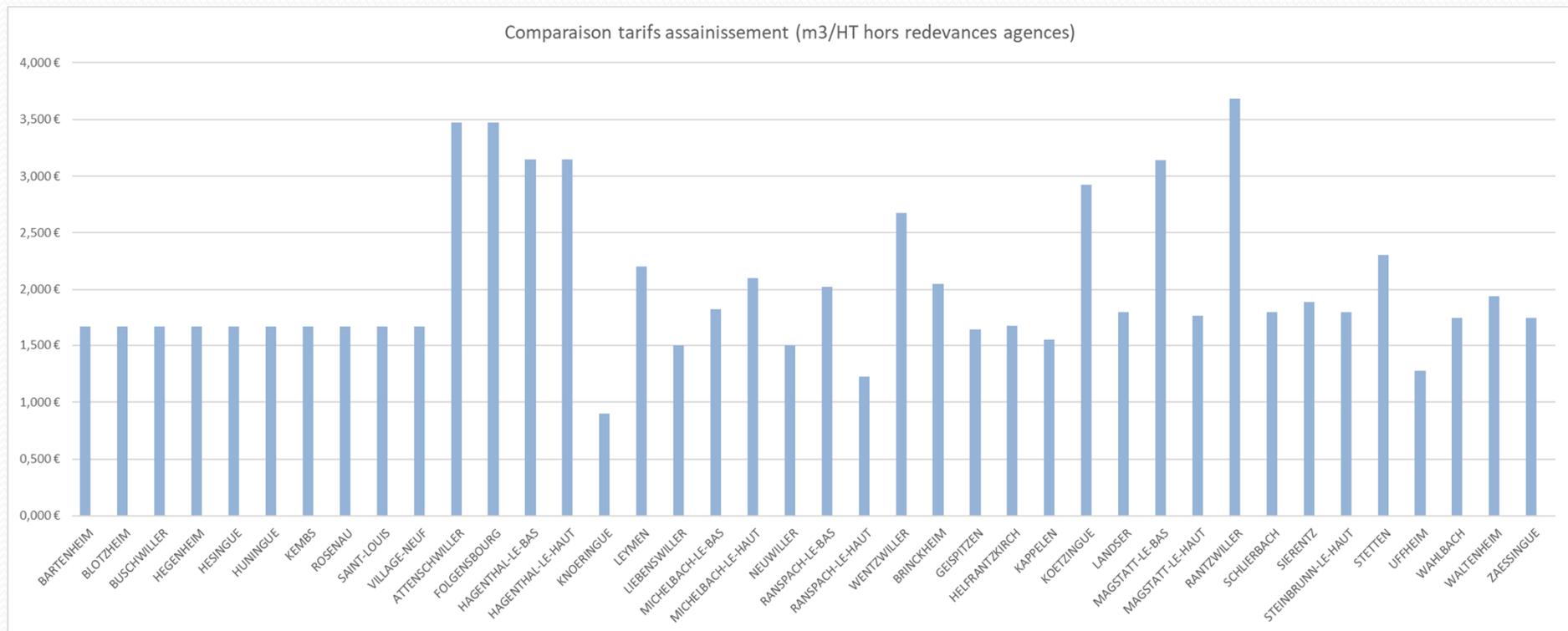
- ⇒ Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'exercice de la compétence Assainissement n'est donc plus exercée que par 2 entités :
  - Saint-Louis Agglomération
  - SIA de Dietwiller

- ⇒ La compétence Assainissement relevant de Saint-Louis Agglomération est exercée
  - Par DSP pour les 10 communes de l'ex CA<sub>3</sub>F
  - En régie pour les 30 autres communes de SLA
- ⇒ La réglementation impose que les opérations comptables soient retracées dans des budgets annexes distincts pour les opérations relevant d'une DSP et celles relevant de la REGIE
- ⇒ Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a donc créé :
  - Un budget annexe « Assainissement – Régie » (budget HT)  
et maintenu
  - Un budget annexe « Assainissement – DSP » (budget TTC)
- ⇒ Pour les orientations budgétaires 2020, il convient de souligner qu'il n'a pas été tenu compte des résultats de l'exercice 2019 en section d'exploitation et en section d'investissement (y compris les restes à réaliser) des budgets des entités autres que Saint-Louis Agglomération qui ne sont pas disponibles à ce jour.

## II. Les orientations budgétaires pour 2020

## A. Les tarifs de l'assainissement

Les orientations budgétaires pour 2020 ont été bâties à tarification HT inchangée de l'Assainissement par rapport à 2019.



## B. Budget Assainissement DSP (TTC)

### 1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2020
Vente de produits	4 050 000,00 €
Subventions d'exploitation	100 000,00 €
Autres produits de gestion courante	- €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	- €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 150 000,00 €</b>
Opérations de transfert entre sections	440 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>440 000,00 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>958 000,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>5 548 000,00 €</b>

## 2. Les dépenses d'exploitation

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Orientations 2020</b>
Charges à caractère général	600 000,00 €
Autres charges de gestion courante	1 000 000,00 €
Charges financières	390 000,00 €
Charges exceptionnelles	100 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 090 000,00 €</b>
Virement à la section d'investissement	1 358 000,00 €
Amortissements	2 100 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 458 000,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>5 548 000,00 €</b>

Observation : Les frais de personnel du service imputés au budget principal 2020 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 400 000 €

### 3. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2020
Subventions d'investissement	- €
Emprunts et dettes assimilées	- €
Dotations, fonds divers et réserves	- €
Autres immobilisations financières	264 000,00 €
Opérations pour compte de tiers	- €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>264 000,00 €</b>
Virement de la section d'exploitation	1 358 000,00 €
Dotations aux amortissements	2 100 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 458 000,00 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>2 533 000,00 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>- €</b>
<b>Total général</b>	<b>6 255 000,00 €</b>

## 4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2020
Immobilisations incorporelles	- €
Immobilisations corporelles	500 000,00 €
Immobilisations en cours	2 308 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	1 011 000,00 €
Travaux pour compte de tiers	- €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 819 000,00 €</b>
Opérations de transfert entre sections	440 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>440 000,00 €</b>
Déficit reporté	- €
Restes à réaliser	1 996 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>6 255 000,00 €</b>

## 5. La dette du budget Assainissement - DSP

L'encours global de la dette du service est égal à 11 052 327 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La totalité de l'encours est à taux fixe et est donc classée sans risque selon la classification Glisser.

ST LOUIS AGGLOMERATION - SERVICE ASSAINISSEMENT DSP

MOL\_EMP

27/01/2020	<b>Situation Pluriannuelle des Emprunts</b>	1 / 1
------------	---	-------

Montants : Capital Restant

SERVICE ASSAINISSEMENT

Soldé	N°	Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<input type="checkbox"/>	E1	Travaux d'Assainissement S	1 600 000,00	433 328,56	331 610,54	225 604,65	115 130,38						
<input type="checkbox"/>	E2	2bis - travaux d'assainissem	968 732,70	250 708,71	215 586,46	179 272,70	141 727,07	102 907,76	62 771,58	21 273,88			
<input type="checkbox"/>	E3	STEP	10 000 000,00	5 821 668,23	5 345 032,03	4 847 369,56	4 328 368,80	3 786 478,53					
<input type="checkbox"/>	E4	STEP	4 000 000,00	2 050 000,00	1 850 000,00	1 650 000,00	1 450 000,00	1 250 000,00	1 050 000,00	850 000,00	650 000,00	450 000,00	250 000,00
<input type="checkbox"/>	E5	STEP	1 400 000,00	778 849,06	706 352,50	631 329,06	556 773,80	481 683,34	406 063,84	329 881,36	253 362,00	175 891,86	98 066,97
<input type="checkbox"/>	E7	STEP - Traitement des efflu	578 520,00	173 536,00	115 704,00	57 882,00							
<input type="checkbox"/>	E8	Bassin de pollution rue de l	117 400,00	41 220,00	29 480,00	14 740,00							
<input type="checkbox"/>	E9	Emprunt transfert 2019	1 300 000,00	1 300 000,00	1 450 000,00	1 400 000,00	1 350 000,00	1 300 000,00	1 250 000,00	1 200 000,00	1 150 000,00	1 100 000,00	1 050 000,00
<b>Total du Budget SERVICE</b>			<b>19 794 652,70</b>	<b>11 052 327,99</b>	<b>10 042 765,93</b>	<b>9 006 368,37</b>	<b>7 942 000,25</b>	<b>6 921 069,65</b>	<b>2 768 825,42</b>	<b>2 401 155,21</b>	<b>2 053 162,00</b>	<b>1 725 891,86</b>	<b>1 398 066,97</b>
<b>Total général</b>			<b>19 794 652,70</b>	<b>11 052 327,99</b>	<b>10 042 765,93</b>	<b>9 006 368,37</b>	<b>7 942 000,25</b>	<b>6 921 069,65</b>	<b>2 768 825,42</b>	<b>2 401 155,21</b>	<b>2 053 162,00</b>	<b>1 725 891,86</b>	<b>1 398 066,97</b>

## C. Budget Assainissement régie (HT)

### 1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2020
Vente de produits	2 700 000,00 €
Subventions d'exploitation	30 000,00 €
Autres produits de gestion courante	- €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	- €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 730 000,00 €</b>
Opérations de transfert entre sections	770 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>770 000,00 €</b>
Excédent reporté	601 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>4 101 000,00 €</b>

## 2. Les dépenses d'exploitation

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Orientations 2020</b>
Charges à caractère général	1 702 000,00 €
Autres charges de gestion courante	150 000,00 €
Charges financières	455 700,00 €
Charges exceptionnelles	10 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 317 700,00 €</b>
Virement à la section d'investissement	583 300,00 €
Amortissements	1 200 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 783 300,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>4 101 000,00 €</b>

Observation : Les frais de personnel du service imputés au budget général 2020 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 402 000 €

### 3. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2020
Subventions d'investissement	- €
Emprunts et dettes assimilées	1 554 700,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €
Autres immobilisations financières	- €
Opérations pour compte de tiers	- €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 604 700,00 €</b>
Virement de la section d'exploitation	583 300,00 €
Dotations aux amortissements	1 200 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 783 300,00 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>1 013 000,00 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>- €</b>
<b>Total général</b>	<b>4 401 000,00 €</b>

## 4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2020
Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
Immobilisations corporelles	400 000,00 €
Immobilisations en cours	1 700 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	836 000,00 €
Travaux pour compte de tiers	- €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 986 000,00 €</b>
Opérations de transfert entre sections	770 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>770 000,00 €</b>
Déficit reporté	- €
Restes à réaliser	645 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>4 401 000,00 €</b>

## 5. La dette du budget Assainissement - Régie

L'encours global de la dette du service est égal à 11 841 055 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La totalité de l'encours est à taux fixe et est donc classée sans risque selon la classification Glisser.

En 2020, il est prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 1 555 000 € pour financer les travaux programmés par le service.

ST LOUIS AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE

MOLEMP

27/01/2020	<b>Situation Pluriannuelle des Emprunts</b>	1 / 2
------------	---	-------

Montants : Capital Restant

SAINT LOUIS AGGLOMERATION Assai													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<input type="checkbox"/>	E1	CCPS- Station épuration (1.	43 328,96	43 328,96	33 610,54	22 604,65	15 130,38						
<input type="checkbox"/>	E2	CCPS travaux et constructio	250 708,74	250 708,74	215 586,46	179 272,71	141 727,07	102 907,76	62 771,58	21 273,28			
<input type="checkbox"/>	E3	SIVCOM2 Hagenthal renégo	15 821,98	15 821,98	8 063,07								
<input type="checkbox"/>	E4	SIVCOM des 2 Hagenthal (27	242 282,43	242 282,43	229 288,11	215 899,55	202 104,79	187 891,51	173 247,01	158 138,21	142 611,62	126 593,37	110 089,13
<input type="checkbox"/>	E5	SIVCOM des 2 Hagenthal (86	63 118,25	63 118,25	55 330,87	47 267,35	38 917,38	30 272,32	21 320,17	12 090,96	2 452,23		
<input type="checkbox"/>	E6	SIVCOM des 2 Hagenthal (99	39 315,02	39 315,02	44 499,61	28 973,50	12 708,79						
<input type="checkbox"/>	E7	SIVCOM des 2 Hagenthal (70	24 201,06	24 201,06	8 264,27								
<input type="checkbox"/>	E8	SIVCOM des 2 Hagenthal (52	15 687,48	15 687,48	12 760,90	9 732,48	6 588,67	3 353,80					
<input type="checkbox"/>	E9	SIVCOM des 2 Hagenthal (12	10 337,51	10 337,51									
<input type="checkbox"/>	E10	SIVCOM des 2 Hagenthal (48	11 919,41	11 919,41	8 902,08	5 770,01	2 518,32						
<input type="checkbox"/>	E11	SIVCOM des 2 Hagenthal (15	128 528,08	128 528,08	123 471,31	118 308,97	113 029,73	107 640,21	102 134,96	96 511,52	90 767,33	84 899,83	78 506,34
<input type="checkbox"/>	E12	SIVCOM des 2 Hagenthal (56	478 592,64	478 592,64	444 283,75	409 162,89	373 312,22	336 593,52	299 048,15	260 647,04	221 370,69	181 999,13	140 111,96
<input type="checkbox"/>	E13	Ranspach-le-Haut (renégoci	146 468,33	146 468,33	140 676,50	134 619,51	128 377,80	121 851,42	115 050,05	107 992,98	100 638,25	92 986,17	85 022,75
<input type="checkbox"/>	E14	SIA Altenbach (250.000€)	160 060,30	160 060,30	148 061,03	135 613,79	122 687,25	109 287,41	96 367,58	80 918,37	65 919,63	50 350,53	34 189,30
<input type="checkbox"/>	E15	SIA Altenbach (200.000€ n°	176 136,72	176 136,72	171 901,36	167 459,02	162 798,38	157 912,41	152 786,42	147 408,92	141 770,66	135 885,80	129 661,88
<input type="checkbox"/>	E16	SIA Altenbach (200.000€ n°	76 294,52	76 294,52	64 733,20	52 736,26	40 281,00	27 352,05	13 981,41				
<input type="checkbox"/>	E17	SIA Altenbach (200.000€ n°	84 683,23	84 683,23	73 445,01	61 777,32	49 668,89	37 053,86	24 043,71	10 497,25			
<input type="checkbox"/>	E18	Commune de Wentzwiller (	47 699,24	47 699,24	44 600,57	41 466,11	38 256,46	35 088,17	31 843,85	28 562,05	25 242,36	21 884,32	18 487,50
<input type="checkbox"/>	E19	Commune de wentzwiller (1	57 756,63		57 756,63	52 729,58	47 516,52	42 110,56	36 304,56	30 680,12	24 662,58	18 410,97	11 928,02
<input type="checkbox"/>	E20	Commune de Wentzwiller (	57 220,88	57 220,88	48 551,16	39 351,95	30 210,48	20 513,74	10 448,23				
<input type="checkbox"/>	E21	Commune d'Atterschwiller (	52 972,37	52 972,37	47 756,49	42 342,25	36 732,11	30 888,23	24 832,49	18 516,43	12 021,31	5 248,05	
<input type="checkbox"/>	E22	Commune d'Atterschwiller (	54 246,20	54 246,20	49 078,77	43 714,81	38 146,87	32 367,18	26 367,68	20 140,01	13 675,49	6 963,14	
<input type="checkbox"/>	E23	Commune d'Atterschwiller (	227 900,00	227 900,00	210 000,00	192 300,00	175 000,00	157 500,00	140 000,00	122 500,00	105 000,00	87 300,00	70 000,00
<input type="checkbox"/>	E24	Commune de Folgensbourg	43 882,99	43 882,99	37 527,38	31 080,02	24 541,25	18 019,23	11 294,37	4 473,53			
<input type="checkbox"/>	E25	Commune de Folgensbourg	100 371,47	100 371,47	95 172,04	89 677,51	84 065,38	78 396,36	72 606,31	66 734,27	60 718,44	54 616,99	48 408,07
<input type="checkbox"/>	E26	Commune de Folgensbourg	72 661,94	72 661,94	66 663,57	60 381,30	53 790,70	46 876,65	39 623,27	32 018,90	24 081,09	16 666,48	8 870,87
<input type="checkbox"/>	E27	Commune de Folgensbourg	239 864,94	239 864,94	230 438,98	220 382,57	210 229,05	199 375,40	188 010,77	176 088,79	163 380,63	150 473,51	136 742,27
<input type="checkbox"/>	E28	Commune de Folgensbourg	288 606,73	288 606,73	273 543,49	258 228,13	242 635,39	226 820,96	210 720,44	194 319,35	177 703,13	160 777,17	143 966,78

ST LOUIS AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE

MOLEMP

27/01/2020	<b>Situation Pluriannuelle des Emprunts</b>	2 / 2
------------	---	-------

Montants : Capital Restant

SAINT LOUIS AGGLOMERATION Assai													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<input type="checkbox"/>	E29	Commune de Folgenschbourg	416 310,99	416 310,99	406 409,30	393 970,16	381 967,07	369 372,23	356 166,16	342 289,16	327 738,19	312 469,86	296 418,80
<input type="checkbox"/>	E30	Commune de Folgenschbourg	145 998,07	145 998,07	140 715,71	135 260,28	129 626,11	123 807,33	117 797,91	111 590,99	105 281,93	98 962,26	91 723,70
<input type="checkbox"/>	E31	SIA Ranspach - Michelbach	121 614,99	121 614,99	115 128,87	108 642,75	102 196,63	95 670,51	89 184,39	82 698,27	76 212,15	69 726,03	63 239,91
<input type="checkbox"/>	E32	Commune d'Helfrantzkirch (	300 000,00	300 000,00	280 358,29	260 456,01	240 289,72	219 853,92	199 151,04	178 171,52	156 903,69	135 373,86	113 548,29
<input type="checkbox"/>	E33	SIA Gutzwiller (180.000€)	29 510,23	29 510,23	15 037,31								
<input type="checkbox"/>	E34	SIA Gutzwiller	1 379 757,36	1 379 757,36	1 300 220,00	1 216 813,70	1 129 534,34	1 038 202,06	942 760,75	842 735,43	738 106,25	628 997,57	514 083,71
<input type="checkbox"/>	E35	Commune de Magstatt-le-B	435 420,77	435 420,77	410 320,54	383 999,36	356 435,58	327 633,49	297 514,33	265 964,87	232 989,91	199 371,40	162 233,36
<input type="checkbox"/>	E36	Commune de Waltenheim (	91 802,01	91 802,01	86 510,00	80 960,57	75 153,44	69 076,65	62 726,17	56 072,62	49 109,79	41 823,64	34 204,17
<input type="checkbox"/>	E37	Commune de Kappelen (80,	31 961,50	31 961,50	26 054,37	19 914,08	13 531,42	6 896,83					
<input type="checkbox"/>	E38	Commune de Kappelen (50	333 747,37	333 747,37	318 212,35	302 086,51	285 347,41	267 971,70	249 985,18	231 212,72	211 778,24	191 604,65	170 663,84
<input type="checkbox"/>	E39	Snom Wahlbach - Zaessing	514 686,03	514 686,03	484 033,32	452 096,02	418 833,32	384 190,22	348 109,43	310 531,29	271 393,66	230 631,82	188 178,36
<input type="checkbox"/>	E40	Snom de Wahlbach - Zaessi	249 948,37	249 948,37	230 543,79	210 431,15	189 584,62	167 977,42	145 381,81	122 369,00	98 309,18	73 371,43	47 523,74
<input type="checkbox"/>	E41	Commune de Knoeringue (2	79 965,53	79 965,53	66 379,35	52 289,45	37 686,36	22 489,93	6 739,21				
<input type="checkbox"/>	E42	Commune de Knoeringue (2	241 881,79	241 881,79	233 626,33	225 231,30	216 694,35	208 013,08	199 185,02	190 207,73	181 078,67	171 796,27	162 354,93
<input type="checkbox"/>	E43	Commune de Knoeringue (5	26 498,50	26 498,50	23 121,88	19 660,04	16 110,81	12 472,07	8 711,49	4 936,75	994,96		
<input type="checkbox"/>	E44	Commune de Leyman (2,00	1 640 667,63	1 640 667,63	1 579 656,09	1 515 890,20	1 449 245,62	1 379 592,40	1 306 794,69	1 230 710,35	1 151 391,61	1 068 082,80	981 222,07
<input type="checkbox"/>	E45	Commune de Leyman (480,	236 982,70	236 982,70	215 997,00	194 417,77	172 414,36	149 915,87	126 911,17	103 388,86	79 337,30	54 714,58	29 996,52
<input type="checkbox"/>	E46	Commune de Leyman (1,00	726 074,34	726 074,34	680 407,95	633 410,14	585 123,41	535 408,55	484 244,54	430 578,49	377 355,61	320 519,07	264 010,02
<input type="checkbox"/>	E47	Commune de Liebenschwiller	419 872,15	419 872,15	396 079,45	371 379,44	345 737,51	319 117,81	291 482,99	262 791,31	233 011,71	202 083,36	169 986,98
<input type="checkbox"/>	E48	Commune de Michelbach-le	885 661,00	885 661,00	827 326,29	797 606,85	766 434,58	733 739,71	699 416,60	663 477,36	625 750,67	586 180,03	544 675,54
<b>Total du Budget SAINT LOUIS</b>			<b>11 898 812,17</b>	<b>11 841 055,54</b>	<b>11 087 089,34</b>	<b>10 259 059,02</b>	<b>9 432 961,56</b>	<b>8 581 518,53</b>	<b>7 834 426,49</b>	<b>7 080 254,84</b>	<b>6 358 559,59</b>	<b>5 658 365,09</b>	<b>4 937 682,13</b>
<b>Total général</b>			<b>11 898 812,17</b>	<b>11 841 055,54</b>	<b>11 087 089,34</b>	<b>10 259 059,02</b>	<b>9 432 961,56</b>	<b>8 581 518,53</b>	<b>7 834 426,49</b>	<b>7 080 254,84</b>	<b>6 358 559,59</b>	<b>5 658 365,09</b>	<b>4 937 682,13</b>

# LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU

# I. Le contexte du transfert de la compétence eau

## A. La situation au 31/12/2019

- ⇒ Saint-Louis Agglomération exerce une compétence (exercée en régie) limitée à la production et à l'adduction d'eau potable pour 11 communes de l'ex Communauté du Pays de Sierentz (Sierentz, Uffheim, Koetzingue, Rantzwiller, Stetten, Kappelen, Brinckheim, Helfrantzkirch, Magstatt-le Haut, Magstatt-le-Bas, Steinbrunn-le-Haut).

Le service fournit également les communes de Kembs, le Syndicat du BAKERO, le Syndicat de Schlierbach / Waltenheim / Geispitzen / Landser / Dietwiller, le Syndicat de Wahlbach / Zaessingue, la commune de Steinbrunn-le-Haut, la commune de Steinbrunn-le-Bas, le Syndicat des 2 Ranspach et la Communauté de Communes du Sundgau.

- ⇒ Les compétences qui ne sont pas exercées par Saint-Louis Agglomération sont exercées par 29 entités (8 syndicats et 21 communes).

Sur le plan budgétaire, les opérations relevant de la compétence de Saint-Louis Agglomération sont reprises dans un seul budget annexe Eau – Régie (HT).

## **B. Les conséquences du transfert de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- ⇒ La loi NOTRe du 07/08/2015 rend obligatoire le transfert de la compétence Eau à Saint-Louis Agglomération à la date du 01/01/2020.
- ⇒ Par délibération du 23 janvier 2020, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a décidé de ne pas déléguer sa compétence aux Syndicats dont le périmètre est inclus en totalité sur son territoire. Le Préfet du Haut-Rhin a donc décidé de les dissoudre.

Cette dissolution ne concerne pas le SIAEP de Schlierbach regroupant 4 communes de SLA (Geispitzen, Landser, Schlierbach, Waltenheim) et 1 commune de la M2A (Dietwiller).

La dissolution de ce Syndicat n'est pas envisagée en 2020.

- ⇒ Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'exercice de la compétence Eau n'est donc plus exercée que par 2 entités :
  - Saint-Louis Agglomération
  - SIAEP de Schlierbach

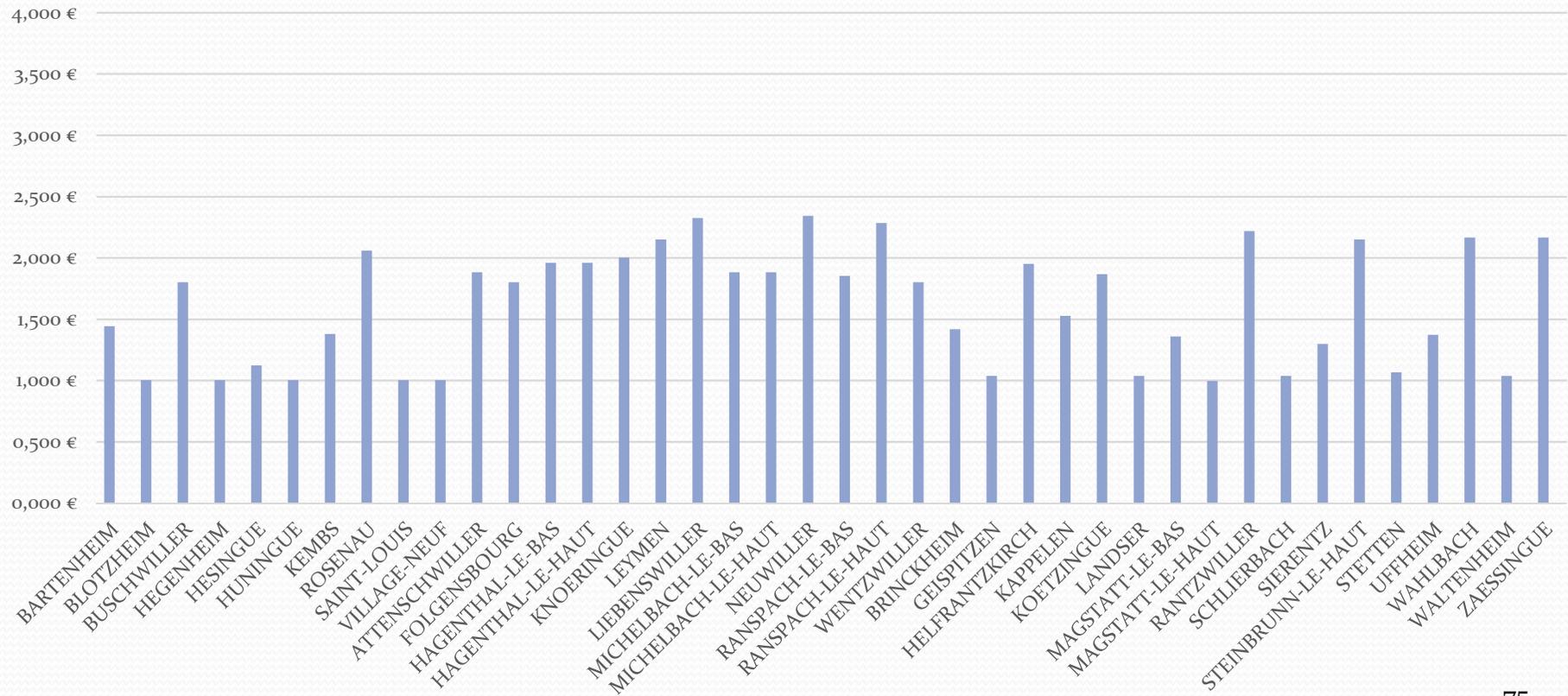
- ⇒ La compétence Eau relevant de Saint-Louis Agglomération est exercée
  - Par DSP pour les communes relevant de l'ex Syndicat d'eau de Saint-Louis et environs (Saint-Louis, Huningue, Village-Neuf, Blotzheim et Hégenheim)
  - En régie pour les 35 autres communes de SLA
- ⇒ La réglementation impose que les opérations comptables soient retracées dans des budgets annexes distincts pour les opérations relevant d'une DSP et celles relevant de la REGIE
- ⇒ Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a donc créé :
  - Un budget annexe « Eau – DSP » (budget TTC)  
et maintenu
  - Un budget annexe « Eau – REGIE » (budget HT)
- ⇒ Pour les orientations budgétaires 2020, il convient de souligner qu'il n'a pas été tenu compte des résultats en exploitation et en investissement (y compris les restes à réaliser) des entités autres que Saint-Louis Agglomération et le Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et environs qui ne sont pas disponibles à ce jour.

## II. Les orientations budgétaires pour 2020

# A. Les tarifs de l'eau

Les orientations budgétaires pour 2020 ont été bâties à tarification inchangée de l'Eau par rapport à 2019.

Comparaison tarifs eau potable (m<sup>3</sup>/HT hors redevances agences)



## B. Budget AEP DSP (TTC)

### 1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2020
Vente de produits	900 000,00 €
Subventions d'exploitation	- €
Autres produits de gestion courante	- €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	- €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>900 000,00 €</b>
Opérations de transfert entre sections	60 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>623 000,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>1 583 000,00 €</b>

## 2. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2020
Charges à caractère général	115 000,00 €
Autres charges de gestion courante	- €
Charges financières	47 000,00 €
Charges exceptionnelles	- €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>162 000,00 €</b>
Virement à la section d'investissement	1 071 000,00 €
Amortissements	350 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 421 000,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>1 583 000,00 €</b>

Observation : Les frais de personnel du service imputés au budget principal 2020 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 95 000 €

### 3. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2020
Subventions d'investissement	- €
Emprunts et dettes assimilées	375 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	295 000,00 €
Autres immobilisations financières	- €
Opérations pour compte de tiers	- €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>670 000,00 €</b>
Virement de la section d'exploitation	1 071 000,00 €
Dotations aux amortissements	350 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 421 000,00 €</b>
Excédent reporté	- €
<b>Restes à réaliser</b>	<b>570 000,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>2 661 000,00 €</b>

## 4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2020
Immobilisations incorporelles	- €
Immobilisations corporelles	- €
Immobilisations en cours	1 900 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	131 000,00 €
Travaux pour compte de tiers	- €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 031 000,00 €</b>
Opérations de transfert entre sections	60 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>60 000,00 €</b>
Déficit reporté	
Restes à réaliser	570 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>2 661 000,00 €</b>

## 5. La dette du budget Eau - DSP

L'encours global de la dette du service est égal à 2 015 323 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La totalité de l'encours est à taux fixe et est donc classée sans risque selon la classification Glisser.

En 2020, il est prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 375 000 € pour financer les dépenses d'investissement.

Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sécuriation de la dilution	542 500,00	542 500,00	507 500,00	472 500,00	437 500,00	402 500,00	367 500,00	332 500,00	297 500,00	262 500,00	227 500,00
Travaux de dévoiement	1 472 823,01	1 472 823,01	1 401 843,61	1 330 864,21	1 259 884,81	1 188 905,41	1 117 926,01	1 046 946,61	975 967,21	904 987,81	834 008,41
Total	2 015 323,01	2 015 323,01	1 909 343,61	1 803 364,21	1 697 384,81	1 591 405,41	1 485 426,01	1 379 446,61	1 273 467,21	1 167 487,81	1 061 508,41

## C. Budget AEP régie (HT)

### 1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2020
Vente de produits	3 200 000,00 €
Subventions d'exploitation	- €
Autres produits de gestion courante	- €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	- €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 200 000,00 €</b>
Opérations de transfert entre sections	500 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>500 000,00 €</b>
Excédent reporté	384 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>4 084 000,00 €</b>

## 2. Les dépenses d'exploitation

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Orientations 2020</b>
Charges à caractère général	2 450 000,00 €
Autres charges de gestion courante	- €
Charges financières	76 300,00 €
Charges exceptionnelles	100 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 626 300,00 €</b>
Virement à la section d'investissement	157 700,00 €
Amortissements	1 300 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 457 700,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>4 084 000,00 €</b>

Observation : Les frais de personnel du service imputés au budget général 2020 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 550 000 €

### 3. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2020
Subventions d'investissement	96 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	1 106 300,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €
Autres immobilisations financières	- €
Opérations pour compte de tiers	- €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 202 300,00 €</b>
Virement de la section d'exploitation	157 700,00 €
Dotations aux amortissements	1 300 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 457 700,00 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>2 839 000,00 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>- €</b>
<b>Total général</b>	<b>5 499 000,00 €</b>

## 4. Les dépenses d'investissement

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Orientations 2020</b>
Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
Immobilisations corporelles	300 000,00 €
Immobilisations en cours	2 800 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	280 000,00 €
Travaux pour compte de tiers	- €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 430 000,00 €</b>
Opérations de transfert entre sections	500 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>500 000,00 €</b>
Déficit reporté	- €
Restes à réaliser	1 569 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>5 499 000,00 €</b>

## 5. La dette du budget Eau - Régie

L'encours global de la dette du service est égal à 4 785 187 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La totalité de l'encours est à taux fixe et est donc classée sans risque selon la classification Glisser.

En 2020, il est prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 1 106 000 €.

ST LOUIS AGGLOMERATION - ADDUCTION D EAU Régie

HOL\_EMP

27/01/2020

Situation Pluriannuelle des Empruntss

1 / 1

Montants : Capital Restant

ADDUCTION D EAU													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<input type="checkbox"/>	E6	Commune de Bartenheim (	289 472,02	289 472,02	278 961,04	268 281,89	257 431,87	246 408,25	235 208,25	223 829,05	212 257,78	200 521,53	188 587,34
<input type="checkbox"/>	E7	Commune de Kembs (170.0	73 075,23	73 075,23	63 837,22	54 225,09	44 223,67	33 817,19	22 989,25	11 722,77			
<input type="checkbox"/>	E8	1 - Syndicat Bartenheim Ke	24 741,15	24 741,15	12 583,33								
<input type="checkbox"/>	E9	2 - Syndicat Bartenheim Ke	142 811,77	142 811,77	134 818,64	126 629,68	118 240,09	109 644,95	100 839,23	91 817,77	82 575,29	73 106,36	63 405,45
<input type="checkbox"/>	E10	1 - Commune de Hésingue	78 400,04	78 400,04	71 866,72	65 333,40	58 800,09	52 266,76	45 733,44	39 200,12	32 666,80	26 133,48	19 600,16
<input type="checkbox"/>	E11	2 - Commune de Hésingue	80 666,72	80 666,72	73 333,40	66 000,08	58 666,76	51 333,44	44 000,12	36 666,80	29 333,48	22 000,16	14 666,84
<input type="checkbox"/>	E12	1 - SIAEP Buschwiller Went	95 070,74	95 070,74	83 104,20	70 635,89	57 644,78	44 108,95	30 005,55	15 310,79			
<input type="checkbox"/>	E13	2 - SIAEP Buschwiller Went	106 215,67	106 215,67	102 525,98	96 631,60	90 525,18	84 199,07	77 645,38	70 855,91	63 822,20	56 535,43	48 986,52
<input type="checkbox"/>	E14	3 - SIAEP Buschwiller Went	75 375,00	75 375,00	70 875,00	66 375,00	61 875,00	57 375,00	52 875,00	48 375,00	43 875,00	39 375,00	34 875,00
<input type="checkbox"/>	E15	Commune de Brinckheim (1	81 397,20	81 397,20	72 958,74	64 160,24	54 986,34	45 421,02	35 447,59	25 048,64	14 205,99	2 900,73	
<input type="checkbox"/>	E16	Commune de Helfrantzkirch	276 598,46	276 598,46	257 676,35	238 573,84	219 289,20	199 820,70	180 166,60	160 325,13	140 294,47	120 072,85	99 658,44
<input type="checkbox"/>	E17	Commune de Koetzingue (a	35 243,33	35 243,33	28 784,41	22 043,25	15 007,50	7 664,30					
<input type="checkbox"/>	E18	1 - Commune de Rantzville	73 390,00	73 390,00	58 472,44	43 275,48	27 793,87	12 022,29					
<input type="checkbox"/>	E19	2 - Commune de Rantzville	50 188,14	50 188,14	40 990,31	31 390,56	21 371,31	10 914,24					
<input type="checkbox"/>	E20	1 - Commune de Steinbrun	20 486,31	20 486,31	17 374,37	14 147,29	10 800,81	7 330,51	3 731,81				
<input type="checkbox"/>	E21	2 - Commune de steinbrunn	18 175,27	18 175,27	11 642,22	5 022,50							
<input type="checkbox"/>	E22	3 - Commune de Steinbrun	18 574,29	18 574,29	15 727,21	12 785,01	9 744,51	6 602,42	3 355,36				
<input type="checkbox"/>	E23	1 - Syndicat Wahlbach et Z	205 547,74	205 547,74	195 743,21	185 800,69	175 718,24	165 493,88	155 125,64	144 611,48	133 949,35	123 137,16	112 172,81
<input type="checkbox"/>	E24	2 - Syndicat Wahlbach et Z	593 318,74	593 318,74	566 401,06	539 172,47	511 629,41	483 768,23	455 585,26	427 076,79	398 239,06	369 068,27	339 560,55
<input type="checkbox"/>	E25	3 - Syndicat Wahlbach et Z	47 411,71	47 411,71	38 722,72	29 654,04	20 189,06	10 310,47					
<input type="checkbox"/>	E26	1 - Sivom des Eaux Hagent	50 161,77	50 161,77	43 891,55	37 621,33	31 351,11	25 080,89	18 810,67	12 540,45	6 270,23		
<input type="checkbox"/>	E27	2 - Sivom des Eaux Hagent	89 252,66	89 252,66	86 235,92	83 174,90	80 068,94	76 917,38	73 719,56	70 474,80	67 182,41	63 841,68	60 451,91
<input type="checkbox"/>	E28	3 - Sivom des Eaux de Hag	299 898,90	299 898,90	288 099,79	276 047,34	263 736,12	251 160,57	238 315,02	225 193,67	211 790,60	198 099,74	184 114,93
<input type="checkbox"/>	E29	Commune de Knoeringue (2	241 881,79	241 881,79	233 626,33	225 231,30	216 694,35	208 013,08	199 185,02	190 207,73	181 078,67	171 795,27	162 354,93
<input type="checkbox"/>	E30	Sicom des 2 Ranspach (259	215 833,30	215 833,30	206 240,70	196 648,10	187 055,50	177 462,90	167 870,30	158 277,70	148 685,10	139 092,50	129 499,90
<input type="checkbox"/>	E31	Financement transfert 2019	1 500 000,00	1 500 000,00	1 450 000,00	1 400 000,00	1 350 000,00	1 300 000,00	1 250 000,00	1 200 000,00	1 150 000,00	1 100 000,00	1 050 000,00
<b>Total du Budget ADDUCTION D</b>			<b>4 785 187,95</b>	<b>4 785 187,95</b>	<b>4 504 492,86</b>	<b>4 218 860,97</b>	<b>3 942 843,70</b>	<b>3 667 136,49</b>	<b>3 390 609,05</b>	<b>3 151 534,60</b>	<b>2 916 236,43</b>	<b>2 705 680,16</b>	<b>2 507 934,78</b>
<b>Total général</b>			<b>4 785 187,95</b>	<b>4 785 187,95</b>	<b>4 504 492,86</b>	<b>4 218 860,97</b>	<b>3 942 843,70</b>	<b>3 667 136,49</b>	<b>3 390 609,05</b>	<b>3 151 534,60</b>	<b>2 916 236,43</b>	<b>2 705 680,16</b>	<b>2 507 934,78</b>

# LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

## A. Les orientations générales et la Dette

⇒ Ce budget porte sur la collecte et le traitement des déchets ménagers dans les 13 communes de l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

Il est financé par la Redevance des Ordures Ménagères.

⇒ Cette redevance comprend une part fixe de 158,70 € et une part variable qui est fonction du volume des bacs :

- 60,26 € pour un bac de 80 L
- 90,39 € pour un bac de 120 L
- 180,78 € pour un bac de 240 L
- 256,11 € pour un bac de 340 L
- 580,00 € pour un bac de 770 L

⇒ En 2020, il n'est pas prévu de revaloriser ces redevances.

⇒ En 2020, il faudra finaliser la réflexion sur l'harmonisation de la fiscalité dans le domaine des déchets ménagères :

### Taxe ou Redevance

- ⇒ Les dépenses et recettes d'exploitation prévisionnelles pour 2020 sont évaluées à **1 316 000 €** contre 1 368 500 € au BP 2019.
- ⇒ Les dépenses et recettes d'investissement prévisionnelles pour 2020 sont évaluées à **238 000 €**.

La dette du service comprend un seul emprunt souscrit auprès de la CDC en 2009 au taux fixe de 4,47 %.

Le capital restant dû au 01/01/2020 est égal à **76 559 €**.

La durée résiduelle du prêt est égale à **9 ans et 1 mois**.

La durée de vie moyenne est égale à 5 ans et 4 mois.

Dette par année	2020	2021	2022	2023	2024	2029
Encours moyen (€)	70 849	64 356	57 572	50 484	43 078	785
Capital payé sur la période (€)	6 239	6 518	6 809	7 114	7 432	9 248
Intérêts payés sur la période (€)	3 422	3 143	2 852	2 548	2 230	413

## B. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2020	BP 2019	BP + BS 2019	CA prévisionnel 2019
Vente de produits fabriqués	1 115 000,00	1 118 755,00	1 118 755,00	1 080 717,00
Subventions d'exploitation	150 000,00	160 000,00	130 000,00	144 224,00
Produits exceptionnels	-	500,00	500,00	12 893,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 265 000,00</b>	<b>1 279 255,00</b>	<b>1 249 255,00</b>	<b>1 237 834,00</b>
Opérations d'ordre entre sections	21 500,00	21 500,00	21 500,00	19 945,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>21 500,00</b>	<b>21 500,00</b>	<b>21 500,00</b>	<b>19 945,00</b>
Excédent reporté	29 500,00	67 745,00	67 745,00	67 745,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 316 000,00</b>	<b>1 368 500,00</b>	<b>1 338 500,00</b>	<b>1 325 524,00</b>

## C. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2020	BP 2019	BP + BS 2019	CA prévisionnel 2019
Dépenses à caractère général	1 216 100,00	1 245 300,00	1 215 300,00	1 197 877,00
Autres charges des gestion courante	5 000,00	15 500,00	15 500,00	-
Charges financières	6 400,00	6 900,00	6 900,00	6 826,00
Charges exceptionnelles	5 500,00	8 500,00	8 500,00	4 383,00
Dépenses imprévues	-	-	-	-
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 233 000,00</b>	<b>1 276 200,00</b>	<b>1 246 200,00</b>	<b>1 209 086,00</b>
Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
Dotations aux amortissement	83 000,00	92 300,00	92 300,00	86 851,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>83 000,00</b>	<b>92 300,00</b>	<b>92 300,00</b>	<b>86 851,00</b>
Déficit antérieur	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 316 000,00</b>	<b>1 368 500,00</b>	<b>1 338 500,00</b>	<b>1 295 937,00</b>

Observation : Les frais de personnel du service imputés au budget général 2020 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général de ce service pour un montant de 167 000 €

## D. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2020	Commentaires
Dotations, fonds divers et recettes	0	
Virement de la section de fonctionnement	0	
Amortissements	83 000	
Excédent d'investissement reporté	155 000	
Restes à réaliser	0	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>238 000</b>	

## E. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2020	Commentaires
Emprunts et dettes assimilées	7 000	
Immobilisations corporelles	129 000	Conteneurs enterrés, travaux divers sur les déchetteries
Immobilisations en cours	0	
Dépenses imprévues	0	
Opérations d'ordre entre sections	22 000	Amortissement des subventions
Opérations patrimoniales	0	
Restes à réaliser	80 000	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>238 000</b>	

# LE BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

## A. Les orientations générales et la Dette

Le budget est établi en valeur HT.

- Les dépenses et recettes d'exploitation prévisionnelles pour 2020 s'équilibrent à 309 000 €
- Les dépenses et recettes d'investissement prévisionnelles pour 2020 s'équilibrent à 210 000 € étant entendu que les travaux d'extension de la pépinière sont achevés.
- L'encours de la dette au 01/01/2020 est égal à 281 806 € et correspond à un seul emprunt au taux fixe de 3,34 % souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. Sa durée de vie résiduelle est égale à 8 ans et 4 mois. La durée de vie moyenne s'établit à 4 ans et 6 mois.

Dette par année	2020	2021	2022	2023	2024	2029
Encours moyen (€)	268 371	238 668	208 011	176 330	143 632	0
Capital payé sur la période (€)	29 216	30 192	31 200	32 243	33 320	0
Intérêts payés sur la période (€)	8 941	7 964	6 956	5 913	4 836	0

## B. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2020	BP 2019	BP + BS 2019	CA prévisionnel 2019
Vente de produits, prestations	6 000,00	5 000,00	5 000,00	5 872,00
Autres produits de gestion courante	75 000,00	90 000,00	87 000,00	82 908,00
Produits exceptionnels	136 000,00	125 491,00	134 791,00	134 832,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>217 000,00</b>	<b>220 491,00</b>	<b>226 791,00</b>	<b>223 612,00</b>
Opérations d'ordre entre sections	43 000,00	43 000,00	43 000,00	38 880,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>38 880,00</b>
Excédent reporté	49 000,00	1 374,00	1 374,00	1 374,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>309 000,00</b>	<b>264 865,00</b>	<b>271 165,00</b>	<b>263 866,00</b>

## C. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2020	BP 2019	BP + BS 2019	CA prévisionnel 2019
Dépenses à caractère général	183 000,00	167 855,00	174 155,00	128 487,00
Autres charges des gestion courante	-	10,00	10,00	-
Charges financières	9 000,00	9 900,00	9 900,00	9 885,00
Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00	1 483,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>194 000,00</b>	<b>179 765,00</b>	<b>186 065,00</b>	<b>139 855,00</b>
Virement à la section d'investissement	39 000,00	9 500,00	9 500,00	-
Dotations aux amortissements	76 000,00	75 600,00	75 600,00	73 135,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>115 000,00</b>	<b>85 100,00</b>	<b>85 100,00</b>	<b>73 135,00</b>
Déficit reporté	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>309 000,00</b>	<b>264 865,00</b>	<b>271 165,00</b>	<b>212 990,00</b>

Observation : Les frais de personnel du service imputés au budget général 2020 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général de ce service pour un montant de 86 000 €

## D. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2020	Commentaires
Dotations, fonds divers et réserves	2 000	
Subventions d'investissement	-	
Cautions à recevoir	3 000	
Virement de la section d'exploitation	39 000	
Amortissements	76 000	
Excédent d'investissement n-1	0	
Restes à réaliser	91 000	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>210 000</b>	

## E. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2020	Commentaires
Amortissement de subventions	43 000	
Emprunts et dettes assimilées	34 000	
Immobilisations corporelles	40 000	
Restes à réaliser n-1	69 000	
Déficit d'investissement n-1	24 000	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>210 000</b>	

# LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE D'ATTENSCHWILLER

- **Les orientations générales**

La zone d'activité économique à Attenschwiller a été aménagée par l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

Elle a été reprise par Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la fusion intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017, entre la CA des 3 Frontières, la CC du Pays de Sierentz et la CC de la Porte du Sundgau.

A cette date, les travaux d'aménagement étaient réalisés à 100 %.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les lots 9 (17,33 ares), 4 (21 ares), 5 (38 ares) et une parcelle de 31,4 ares comprise dans le périmètre de la zone d'activité rachetée à la Société Bubendorff en 2019, soit une emprise globale de 107,73 ares sont encore disponibles.

Leur valeur de commercialisation est évaluée à 323 190 € HT, sur la base d'un prix de 3 000 € HT l'are.

Sur le plan budgétaire, au 31/12/2019, l'opération dégage un excédent global de 87 581,09 €.

L'encours de la dette est nul au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le service communautaire du développement économique a des contacts pour la commercialisation des lots encore disponibles.

⇒ Sur le plan budgétaire, ces orientations se traduisent par les inscriptions suivantes :

		<b>Orientations 2020</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
002	Résultat d'exploitation reporté 2019	114 884,65
011	Charges à caractère général	12 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	266 302,46
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>394 687,11</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	270 302,46
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>270 302,46</b>
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT		- 124 384,65
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
355	Terrains aménagés	270 302,46
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>270 302,46</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
001	Résultat d'investissement reporté 2019	202 465,74
	Terrains aménagés	266 302,46
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>468 768,20</b>
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		198 465,74
<b>Excédent global au 31/12/2020</b>		<b>74 081,09</b>

# LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU TECHNOPARC

## A. Faits marquants en 2019

- ⇒ Le budget annexe de la zone d'activité du Technoparc a été créé par délibération du Conseil de Communauté du 25 novembre 2018 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- ⇒ Les travaux d'aménagement de la zone d'activité ont démarré au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le montant des dépenses portant sur les acquisitions foncières, les études et travaux réalisés au courant de l'année 2019 est égal à 2 228 957 €.

- ⇒ Un terrain de 927,18 ares a été cédé à la Société STERLING pour un montant global de 3 608 840 € HT.

Au 31/12/2019, l'excédent global dégagé sur le budget annexe s'établit à 1 379 882,27 €, soit un excédent en section de fonctionnement de 3 608 840 € et un déficit en section d'investissement de 2 228 957,13 €.

Au 31/12/2019 le budget annexe n'est grevé d'aucun emprunt.

## B. Orientations générales pour 2020

- ⇒ Les travaux d'aménagement de la zone d'activité devraient être menés à leur terme.
- ⇒ Les terrains encore disponibles pourraient être commercialisés auprès de divers candidats qui se sont déjà manifestés soit
  - ⇒ 398,52 ares sous la forme de cessions auprès de 3 entreprises au prix global de 1 567 120 € HT
  - ⇒ 37,31 ares sous la forme d'une option d'achat au prix de 149 240 € HT

⇒ Sur le plan budgétaire, ces orientations se traduisent par les inscriptions suivantes :

		<b>Orientations 2020</b>
6045	Etudes et prestations de services	310 000,00
605	Equipements et travaux	1 750 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 060 000,00</b>
002	Résultat de fonctionnement 2019	3 608 840,00
7015	Vente de terrains	1 567 120,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>5 175 960,00</b>
Excédent de fonctionnement		3 115 960,00
001	Résultat d'investissement 2019	- 2 228 957,13
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 228 957,13</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>-</b>
Déficit d'investissement		2 228 957,13
<b>Excédent global au 31/12/2020</b>		<b>887 002,87</b>

# RAPPORT RESSOURCES HUMAINES

- **Evolution de la Fonction Publique Territoriale**

Cette évolution sera marquée en 2020 par :

- ☞ la mise en œuvre de mesures programmées :
  - Poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations)
  - L'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires
  - L'entrée en vigueur du compte personnel de formation
  - L'application de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
  - La mise en application progressive de la loi de transformation de la Fonction Publique
  - L'application de la déclaration sociale nominative (DSN) applicable aux Communautés d'Agglomérations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- ☞ La poursuite de la mise en œuvre de la loi NOTRe avec le transfert des compétences assainissement, eau potable et eaux pluviales urbaines :
  - Modification fonctionnelle de l'organisation de la direction eau et assainissement à travers :
    - le renforcement en moyens humains et la création de 15 postes supplémentaires (principalement des agents transférés de communes ou de syndicats dissous)
    - la création de cellules d'intervention de proximité présentes sur l'ensemble du territoire (Saint-Louis, Hagenthal-le-Bas et Sierentz)
    - la mise en service d'un dispositif d'astreinte chargé d'intervenir dans les meilleurs délais en cas d'incident technique

- **Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles**

Effectif BP 2017	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	21	3	11,41%	6	2	2	40,00%
B	28	7	15,22%	6	1	2	40,00%
C	131	24	71,20%	3	1	1	
vacataires	4		2,17%				
<b>TOTAL</b>	184			15			
Effectif BP 2018	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	22	3	11,52%	6	2	2	33,33%
B	28	8	14,66%	8	1	2	44,44%
C	138	28	72,25%	4	1	1	22,22%
vacataires	3		1,57%				
<b>TOTAL</b>	191			18			
Effectif BP 2019	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	23	4	11,56%	9	4	2	45,00%
B	32	8	16,08%	10	2	2	50,00%
C	144	30	72,36%	1	1	1	5,00%
vacataires							
<b>TOTAL</b>	199			20			
Effectif BP 2020	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
emplois permanents							
A	29	6	13,30%	16	4	2	69,57%
B	29	5	13,30%	6	0	0	26,09%
C	160	39	73,39%	1	1	1	4,35%
vacataires							
<b>TOTAL</b>	218			23			

- La structure des effectifs de Saint-Louis Agglomération reste similaire à celle constatée au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale :
  - La catégorie C représente les  $\frac{3}{4}$  des effectifs (72 %), principalement dans la filière technique et administrative
  - Les catégories B et A représentent  $\frac{1}{4}$  des effectifs
- La part des non titulaires sur emplois permanents (9,5 % des effectifs) reste inférieure à la moyenne nationale (19 %)

## 1. Emplois permanents

	Effectif total	Effectif total en ETP
<b>Titulaires / stagiaires</b>	<b>218 (90,46%)</b>	<b>206,03</b>
- <i>dont hommes</i>	103	101,79
- <i>dont femmes</i>	115	104,24
<b>Contractuels</b>	<b>23 (9,54%)</b>	<b>22,09</b>
- <i>dont hommes</i>	5	5
- <i>dont femmes</i>	18	17,09
<b>Total</b>	<b>241 (100%)</b>	<b>228,12</b>

## 2. Emplois non permanents

- Nombre de postes maximum autorisé : 97 postes

Conditions d'emploi : besoin saisonnier et accroissement temporaire d'activité

Principaux services concernés : sport (Centre Nautique, Piscine couverte, Cosec), Déchets Ménagers (agents de collecte et de déchetteries), patrimoine.

Principaux emplois concernés : maîtres-nageurs sauveteurs, agents de collecte, agents de déchetterie, conducteurs de véhicules poids-lourds, agents de maintenance, agents de nettoyage, agents d'accueil et de caisse, agents administratifs.

- Apprentis : 5 postes

## 3. Travailleurs handicapés

7,05% de l'effectif total au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit 17 agents.

Répartition par catégorie : catégorie A : 2 / catégorie B : 1 / Catégorie C : 14

Répartition par sexe : 5 femmes / 12 hommes

- **Dépenses de personnel**

Les charges de personnel constituent le 3ème poste de dépenses de fonctionnement pour Saint-Louis Agglomération.

Pour le personnel titulaire, les charges se décomposent en :

Traitement Brut Indiciaire :	4 953 000 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	59 000 €
Primes et indemnités :	1 558 000 €
Heures supplémentaires :	200 000 €
Charges patronales :	2 832 000 €

A ce stade, nous projetons une évolution de 1 193 000€ (soit + 11 % par rapport au budget 2020) qui comprend notamment :

- l'impact du transfert des compétences eau et assainissement nécessitant un important renforcement des moyens humains (+570 000€ refacturés aux budgets annexes)
- le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement des carrières des agents pour 1,34% (+144 000€)
- la poursuite de la mise en œuvre du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) : revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C (+30 000€)
- L'impact en année pleine des créations de postes ainsi que les différés de recrutements actés en 2019 (+174 000€)
- le renforcement de certains services fonctionnels : Direction des moyens généraux, RH, médiathèque ; et opérationnels : cellule de propreté urbaine, équipage de collecte des déchets ménagers, géomaticien (+275 000€).

- **Avantages en nature**

3 agents bénéficient de logements par nécessité absolue de service considérés comme « avantage en nature », ces derniers étant concédés à titre gratuit. Les emplois concernés ont été listés par délibération et ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Local. Sont concernés :

- un emploi de chargé de l'entretien et du gardiennage du Cosec de Village-Neuf
- un emploi de chargé de l'entretien et de la maintenance des installations de la Piscine couverte
- un emploi de chargé de la sécurité et de la sûreté du Centre Technique.

- **Le temps de travail**

La durée légale hebdomadaire du travail est de 35 heures dans la Fonction Publique.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de 1 607 heures (hors journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et application du droit local pour les journées du Vendredi Saint et du 26 décembre).

Saint-Louis Agglomération a harmonisé les modalités d'aménagement et de gestion du temps de travail le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et procèdera à une mise à jour de son protocole d'accord après publication de l'ensemble des décrets d'application relatifs à la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction Publique adoptée le 6 août 2019.

Pour l'heure, la collectivité a déterminé plusieurs cycles de travail adaptés aux besoins de ses services :

- **Standard** : sur la base de 39 heures réparties sur 5 ou 6 jours avec RTT ou de 35 heures sur 4 ou 5 jours sans RTT
- **Annualisé** : sur la base annualisée réglementaire de 1 607 heures (hors journée de solidarité et droit local) pour les agents travaillant suivant un rythme aléatoire en raison de la fluctuation de l'activité
- **Spécifique** : cycles liés à de fortes sujétions selon la nature des missions et notamment en cas de travail de nuit, de dimanche ou en équipes par alternance et/ou modulation importante des plannings de travail

